

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MARS 1871.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1871 ⁽¹⁾.

Amendements.

J'ai l'honneur de proposer d'élever le chiffre de 4,438,937 francs de l'art. 99, chap. XVII, à 4,538,937 francs.

L. DE FUISSEAUX.

Je propose de porter à 4,538,937 francs, le crédit porté à l'art. 99 du budget de l'Intérieur.

G.-J. FUNCK.

(1) Budget, n° 26 (session extraordinaire de 1870).
Rapport, n° 59.
Amendements du Gouvernement, n° 86.
Rapport sur ces amendements, n° 90.
Amendements, n° 102.
